



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olie slagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0) 2 674 57 11 • fax +32(0) 2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P032.HV3925/Gen



F 41930

Rési code :

R14

<input type="radio"/> Antwerpen-Limburg	tél : 03 221 86 11	<input type="radio"/> Oost & West -Vlaanderen	tél : 09 244 77 11
<input type="radio"/> Brabant	tél : 02 674 57 11	<input checked="" type="radio"/> Wallonie	tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom, Prénom : <i>✓</i>	Nom, Prénom : <i>MAISON</i>	Installation : <i>ART D'YMAS, 18</i>	Propriétaire / gestionnaire : <i>✓</i>
N° carte d'identité : <i>✓</i>	Adresse : <i>ART D'YMAS, 18</i>	CP + Commune : <i>6200 HEPPIGNIES</i>	
N°TVA : BE	Tél. : <i>✓</i>		

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input checked="" type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276	: renforcement	<input checked="" type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<i>✓</i>	EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <i>33643761</i>	Index jour : <i>63300</i>	nuit :	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <i>✓</i> 15A	n° :	Index nuit :	
Données installation	Conçue pour U _N : <i>✓</i> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/>	Type de prise de terre :		
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <i>✓</i> 15A	<input type="radio"/> boucle de terre	<input type="radio"/> barres / piquets	<i>✓</i> INSTERA-N66
Description installation <input type="radio"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <i>✓</i> A / .. mA	Nombre de tableaux : <i>✓</i> 1	Nombre de circuits terminaux :	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre :	<input checked="" type="radio"/> Ω	<input checked="" type="radio"/> Isolement général : <i>✓</i> 0.18 MΩ	<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre	<input type="radio"/> Test dispositif diff.			
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé	<input type="radio"/> a été plombé	<input type="radio"/> n'a pas été plombé	<input type="radio"/> ne peut pas être plombé				

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input type="radio"/> Néant	<i>✓</i>	<i>✓</i>	<i>✓</i>	<i>✓</i>
Infractions Installation existante <input type="radio"/> Néant	<i>Voir liste d'infraction en annexe</i>			
Remarques <input type="radio"/> Néant	<i>✓</i>	<i>✓</i>	<i>✓</i>	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : *FABRULUS*Agent n° : *3CH*Date : *9.12.2013*

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

- Fait le 18.10.13 (*)
 par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature

Pascal FABRULUS
Inspecteur Électricité
VINÇOTTE Belgique, Agent 2013

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

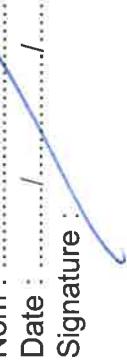
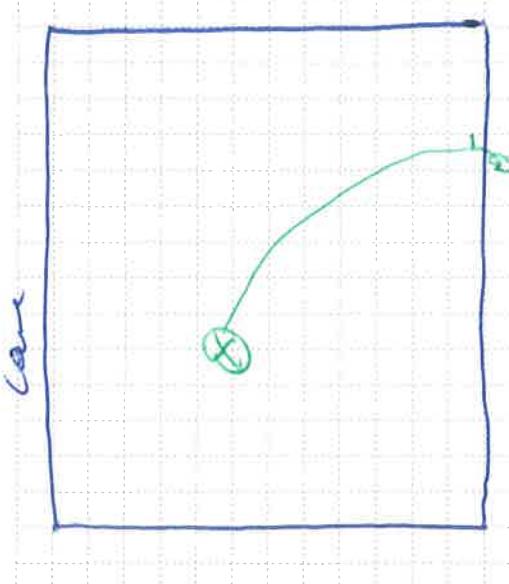
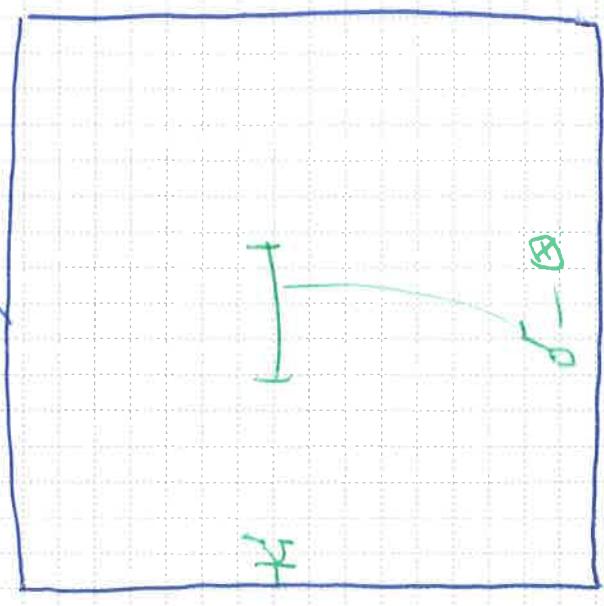
BIJLAGE / ANNEXE 1B BIJ VERSLAG NR. / AU RAPPORT N° P332W3925/06n

- Réaliser les réseaux électriques en filaire + gainage.
- Défaut périodique d'isolation à 0,18MΩ doit être à 0,5 MΩ.
- Placer un rétentionnaire de bœuf pour sauvegarder la bœuf local.
- Le coffret électrique doit pouvoir être fermé.
- Réaliser le recyclage des coffrets électriques.
- Supprimer les contacts sur masse tension.
- Réaliser les égouttoirs par ciels de minimum 6 mm² voor 3IV.
- Réaliser un circuit RAL, section régale avec disjoncteur distanciel et une ruban par circuit.
- Assurer la double isolation des câbles tout le long de leur parcours.
- Faire les râches et l'éparpillage électrique suivant R626.
- Placer des gobelets sur les luminaires.
- Placer un différentiel 30 mA sur les S03, S04, RAL, rubans, LV.
- Recouvrir l'éparpillage câble en aluminium.
- Réplacer boîte de dérivation.
- Luminaires S03 doivent être IP X4.
- Assurer la continuité de bœuf sur les prises de courant.
- Ajouter un circuit obligatoire dans une installation elect. Bt
- Vu le manque de réseau, cette liste d'isolation peut ne pas être complète.
- △ sur circuit électrique dans une installation électrique.
- Installation électrique passée à répair dans un ensemble.



Annexe : 2/3 Adresse de l'installation : Rue du Nas, 18
 Rapport n° : 1337516676n... Code postal : 6260 Localité: Hesdangez
 Schéma d'implantation: Cave Rez de chaussée 1er étage 2ème étage ... ème étage 6eme étage

Rue du Nas, 18

<p><u>L'organisme de contrôle</u> AIB - Vincotte Belgium asbl</p> <p>Agent visiteur : Nom : <u>François</u> n° : <u>364</u> Date : <u>12/12/2015</u></p> <p>Signature : </p>		<p><u>Le propriétaire</u></p> <p>Nom : Date : Signature : </p>	<p><u>Le responsable de l'exécution du travail</u></p> <p>Nom : Date : Signature : </p>
<p><u>Cave</u></p>  <p><u>garage</u></p> 			
<p><u>Locaux :</u></p> <p>1..... 2..... 3..... 4..... 5..... 6..... 7..... 8..... 9..... 10..... 11..... 12..... 13..... 14..... 15.....</p>			

Annexe : 3 Adresse de l'installation :
Rue du Bas 118
Rue du Bas 118
Rapport n° : 1032N 29 et/60n
Code postal : 6260 Localité : HOPPENBACH
Schéma d'implantation: Cave Rez de chaussée 1er étage 2ème étage ... ème étage

 ... ème étage

<p><u>Rej.</u></p>		<p><u>Locaux :</u></p> <p>1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15.</p>	<p><u>Le responsable de l'exécution du travail</u></p> <p>Nom : Date : Signature :</p>
<p><u>L'organisme de contrôle</u></p> <p>AIB - Vincotte Belgium asbl</p> <p>Agent visiteur : Nom : <u>FABULUS</u> n° : <u>311</u> Date : <u>3/11/2013</u> Signature : </p>	<p><u>Le propriétaire</u></p> <p>Nom : Date : Signature :</p>	<p><u>Le propriétaire</u></p> <p>Nom : Date : Signature :</p>	